

8<sup>e</sup> Hussard

4<sup>e</sup> Garde d'Honneur

la feuille de route n° 9  
la feuille de route n° 9

Août 2002

*Éditée par l'Association Maréchal Suchet, armée des Alpes  
secrétariat Jérôme Croyet,  
12 rue de la Liberté 01000 Bourg en Bresse*

*Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain, R.H.L.63*

\*\*\*\*\*

**Un fonctionnaire de l'administration républicaine  
De l'habillement et de l'équipement militaire**

par  
Jérôme CROYET,  
Historien, Assistant archiviste aux Archives Départementales de l'Ain  
Vice président de l'association Maréchal Suchet

Durant les guerres de la Révolution, l'habillement et l'équipement des troupes est à la charge de l'Etat, exception faite de ceux des bataillons de volontaires. Jusqu'en 1793, c'est le ministère de la Guerre qui s'occupe de cette charge. Joseph Anne Michel Mosnier entre, le 20 décembre 1792, dans l'administration de l'habillement, l'équipement et le campement des troupes, c'est le 3<sup>e</sup> bureau de la 2<sup>e</sup> division du Ministère de la Guerre qui compte 453 employés. Avec la déclaration de guerre, le 20 avril, l'administration devient puissante. Outre la supervision de l'habillement et l'équipement des troupes de la République, l'administration de l'habillement a rapidement à exercer un rôle de surveillance de la fourniture des effets et leur qualité, un grand nombre de fournisseurs civils, se servant de ces marchés pour faire fructifier leur investissement au point que le 29 septembre, la Convention déclare conspirateur les agents de l'approvisionnement militaire infidèles. Dès le début de la guerre, des erreurs ont lieu. Ainsi, le 8 décembre 1792, l'aide de camp du général Meusnier, reçoit la déclaration d'envoi de 46 ballots de capotes pour l'armée de Beurnonville et de 46 ballots de capotes pour l'armée de Custine, de Metz à Strasbourg, du citoyen Bricard. Le 11, le citoyen Barbereux informe l'administration de l'habillement des troupes qu'il a expédié à l'armée de Custine, à Landau, 42 ballots de capotes et le lendemain, 50 ballots pour l'armée de Custine à Liège. Informée de cette erreur dans l'expédition des 92 ballots de capotes, la Convention charge le ministre de la Guerre de l'examen de la conduite des administrateurs de l'habillement et de punition des coupables. Le 12 décembre, les administrateurs de l'habillement et de l'équipement déclinent toutes responsabilités. Cette affaire révèle bien les difficultés rencontrées dans l'équipement et l'habillement des troupes. De même, les erreurs et des oublis de comptabilité sont fréquents et concernent des sommes élevées. Le 18 fructidor an II, le citoyen Gosnin, verse pour 100 000 livres "de souliers, bottes, chemises, couvertures qu'il a fournis à la République et versés dans ses magasins"<sup>1</sup> à Liège et reçoit, suite à l'autorisation de paiement du représentant du peuple Gillet, un mandat du payeur général de l'armée de Sambre et Meuse le 10 floréal an III. En l'an IV, l'inspecteur général de l'habillement des troupes, Vaudoyer s'inquiète "que le citoyen...a...reçu cent mille livres de trop"<sup>2</sup>. Il faut, le 27 ventôse an IV, un rappel du mandat d'acompte du 18 fructidor an II, pour que l'inspecteur général de l'habillement des troupes, Vaudoyer, cesse de soupçonner Gosnin.



Cachet en cire rouge de la  
Commission de Commerce et d'Approvisionnement  
31x26mm



Bouton de fonctionnaire  
De l'administration révolutionnaire

Projet de carte d'accès  
Au dépôt de la guerre  
An 8  
S.H.A.T.



<sup>1</sup> Mandat d'acompte, 18 fructidor an II. Collection particulière.

<sup>2</sup> Lettre du chef de bureau de la comptabilité au citoyen Vaudoyer, 27 ventôse an IV. Collection particulière.

Avec la suppression des ministres, en avril 1794, la Commission du Commerce et des Approvisionnements reprend cette fonction. Elle est composée de deux commissaires et d'un adjoint. Elle est chargée de la formation des magasins en tout genre, des subsistances aux armées ainsi que leurs fournitures en habit, équipements, campements et casernements. A la dissolution du ministère, Mosnier reçoit un certificat de bons services le 11 germinal an II et rentre à la Commission du Commerce et des Approvisionnements. Antenne du Comité de Salut Public, elle peut réquisitionner à volonté. Le 16 vendémiaire an II, la Commission de Commerce et des Approvisionnements autorise les districts "à mettre en réquisition...toutes les marchandises propres à l'habillement et à l'équipement des troupes, et à les faire confectionner"<sup>3</sup>. A partir du 24 Germinal an II, ses prérogatives militaires sont augmentées par arrêté du Comité de Salut Public. Elle est désormais chargée des approvisionnements, de la comptabilité et de la correspondance des subsistances militaires, de l'approvisionnement général et particulier des places et des armées ainsi que de la comptabilité et la correspondance relatives à ces fonctions. Elle est encore chargée des étapes et fournissement de nourriture pour les troupes en marche, c'est elle qui passe les marchés, s'occupe des réquisitions à faire, des constructions et réparations, des contentieux, de la comptabilité et de la correspondance afférentes à ce sujet. Elle a aussi en charge l'habillement, l'équipement et le campement des troupes, ce qui comprend l'entretien et les réparations des marchandises et des effets, les ordres de fournitures et de distributions, les dons patriotiques, la comptabilité de l'administration de l'habillement et des effets militaires, le contrôle et l'entretien des effets et des magasins, ainsi que le contentieux, les marchés, les soumissions, la compatibilité et la correspondance afférentes à ce sujet, c'est à ce dernier poste que travail Mosnier. Enfin elle est aussi chargée du casernement et du chauffage des troupes, ce qui comprend la fourniture et l'entretien des lits et ustensiles militaires ainsi que chauffage des troupes, la conservation des bâtiments, entretien et loyer des corps de garde, les indemnités de logements pour les habitants et les officiers et toute la correspondance et la comptabilité afférentes à ces travaux.

Le 23 nivôse an III, grâce à l'appui des agents généraux de l'habillement, et en vertu "de tes talents et de l'utilité de tes services"<sup>4</sup>, Mosnier est nommé sous-chef de bureau de réception et d'expédition de l'agence d'habillement. Homme de confiance, "nous sommes persuadés que tu ne négligeras rien pour répondre à cette marque de confiance...dans l'exercice de tes nouvelles fonctions, des preuves de ton dévouement à la chose publique"<sup>5</sup>. Fidèle serviteur de l'Etat, Mosnier reste en place après l'avènement du Directoire. Si son poste à la Commission de Commerce est supprimé par la suppression de celle-ci, la satisfaction de ses supérieurs lui vaut de nouveau, le 29 ventôse an IV, un certificat de bons services. Il est réemployé comme principal commis de la comptabilité en nature au bureau central de l'habillement, équipement et campement des troupes au bureau de la Guerre. Mais avec la restructuration du 1<sup>er</sup> floréal an V, qui voit la suppression du Bureau central de l'habillement, il est informé, le 15 germinal an V, par le commissaire ordonnateur Lasauhaye que son poste est supprimé. De nouveau incertain sur son avenir, "le bureau n'ayant qu'à se louer de votre zèle et de votre exactitude dans l'exercice des fonctions qui vous ont été confiées, vous prie de croire, citoyen, qu'il se fera un vrai plaisir, en rendant au ministre un compte exact et avantageux...de vos services et de contribuer à votre remplacement"<sup>6</sup>. Le réemploi ne tarde pas, et dès le lendemain, Lasauhaye lui apprend que le ministre le nomme rédacteur au bureau de la comptabilité, au ministère de la Guerre, sous la direction du chef de bureau Goujon. Les qualités de Mosnier sont telles que Lasauhaye lui écrit : "je serai en mon nom particulier fort aise de rendre à votre exactitude et à votre zèle le témoignage d'estime qui lui est dû et de faire valoir dans toutes les occasions les droits que vous donnent à l'attention du ministre votre travail et l'ancienneté de vos services"<sup>7</sup>. Il reçoit une carte d'entrée et travaille au bureau de l'habillement, 389 rue Jean Jacques, maison du Balcon, après l'hôtel Bullion à Paris. L'exactitude de son travail est telle, que les chefs de bureau du ministère n'hésitent pas à faire appel à ses connaissances en matière d'habillement et d'équipement militaire. Son travail assidu est récompensé le 8 germinal an 8, par l'augmentation de ses appointements. Il touche 1800 francs par an. Le 25 thermidor de la même année, le ministre augmente ses appointements de 300 livres par an. Malgré des services élogieux, Mosnier démissionne de son poste. Sans doute ne supporte-t-il pas la mise en place du régime consulaire, lui le fonctionnaire de la République guerrière, ou profite-t-il de la réorganisation du ministère de la Guerre en l'an 9 pour prendre sa retraite. Sa démission est acceptée le 21 brumaire an 9 par le ministre de la Guerre, qui lui demande de remettre sa carte d'entrée dans les bureaux.

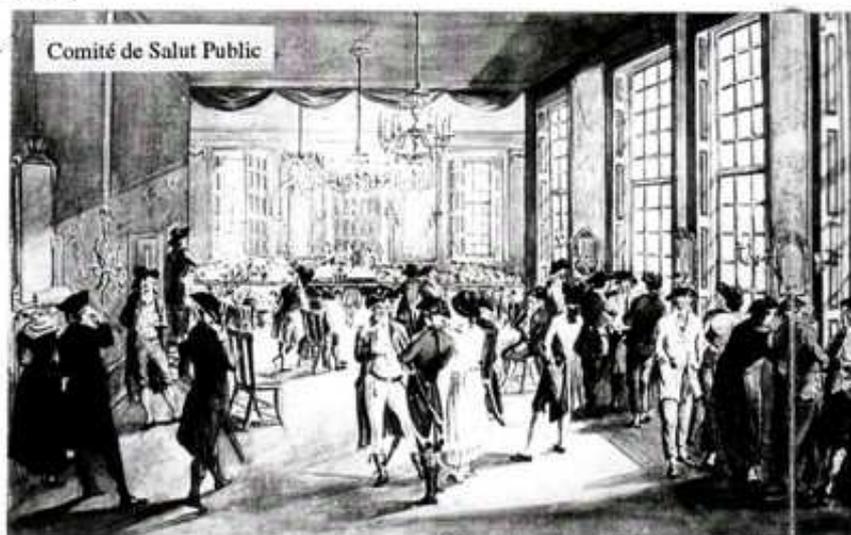
<sup>3</sup> A.D. Ain 1L202.

<sup>4</sup> Lettre de nomination de Mosnier, 23 nivôse an III. Collection particulière.

<sup>5</sup> Lettre de nomination de Mosnier, 23 nivôse an III. Collection particulière.

<sup>6</sup> Lettre de licenciement, 15 germinal an 5. Collection particulière.

<sup>7</sup> Nomination de Mosnier, 16 germinal an 5. Collection particulière.



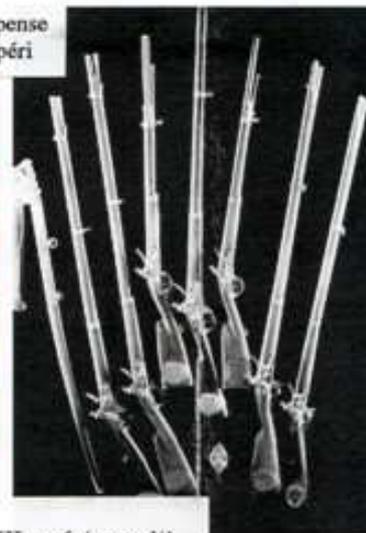
En Italie, Bonaparte, le 11 fructidor an 5, à Passeriano, rétablit le vieil usage hérité des romains et des gaulois des armes personnelle de récompense. Le 16 fructidor an 5, le Directoire à son tour, décide de récompenser le mérite individuel militaire sous la forme d'une récompense. Ce sont les armes de récompense. Elles sont distribuées par le Directoire, le ministre des relations extérieures et les généraux en chef aux soldats qui se sont distingués par des actions au cours de campagnes. Durant la campagne d'Égypte, Bonaparte, en codifie la remise, le 14 pluviôse an 11. Il établit 2 classes d'armes et de prérogatives. Ainsi la belle conduite de Pierre-Marie Bellaton d'Ambronay, au combat, en Corse, lui vaut les éloges du Général Vaubois. Ce dernier demande, le 6 Floréal an VI, un sabre de récompense pour tous les officiers, sous-officiers et grenadiers composant la fraction de la 19<sup>ième</sup> demi-brigade qui se distingua en Corse. Ainsi une centaine de sabres sont fabriqués mais seulement 19 sont distribués dont un au Lieutenant Bellaton. Il reçoit en Germinal an VI, une lettre du ministre de la Guerre, Scherer en date du 12, qui au nom du Directoire Exécutif, lui attribue ce sabre. Ce sabre lui vaut son entrée dans la Garde Consulaire avec le grade de capitaine au retour d'Égypte. Il est le premier récipiendaire de l'Ain.



sabre de récompense du modèle donné  
à Louis Guichenon ou à Pierre Marie Bellaton



Armes de récompense  
Musée de l'Empéri



Avec l'avènement du Consulat et de Bonaparte, l'article 87 de la constitution de l'an VIII, précise qu'il sera décerné "des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattants pour la République". L'attribution de ces armes est gérée par le bureau de l'artillerie, 6<sup>e</sup> division du Ministère de la guerre. Elles sont envoyées par le conservateur du Dépôt Central de l'Artillerie de Paris aux préfetures, afin que le préfet en fasse la remise officielle aux récipiendaires. Arrivée à la préfecture, le préfet renvoi un récépissé dûment signé au général St Laurent, commandant le Dépôt Central de l'Artillerie. Puis par l'intermédiaire des sous-préfets et des maires, le légionnaire est averti de l'arrivée de sa récompense et est invité à se rendre à Bourg pour retirer des bureaux l'arme d'honneur. Si l'homme est encore au régiment, c'est le colonel du régiment qui est prévenu par le directeur du dépôt central afin que lui soit expédiée son arme. Mais certains récipiendaires décèdent avant de recevoir l'arme d'honneur que la République et le 1<sup>er</sup> Consul leur octroient. Ne sachant comment agir, le préfet de l'Ain demande l'autorisation au ministre de la guerre, de pouvoir les distribuer, le cas échéant à la famille des récipiendaires. Dans une lettre au préfet de l'Ain, du 18 Brumaire an 13, le ministre de la guerre déclare que "vous croyez ne pouvoir remettre à sa famille le mousqueton d'honneur que vous avez reçu pour lui, qu'après que je vous y aurai autorisé. Cette arme appartient de droit aux plus proches parents de ce militaire, je vous invite en conséquence à leur en faire la remise"<sup>1</sup>. En effet, en cas de décès du récipiendaire, l'arme devient propriété de la famille. Ces armes sont des objets d'exceptions, fabriquées par les plus grands fourbisseurs de moment et, actuellement encore, d'une grande valeur monétaire. A partir du 4 nivôse an VIII, toutes les armes d'honneurs sortent de la manufacture de Versailles. Les sabres ont la fusée en bois d'ébène et le fourreau en argent gravé. La lame est damasquinée, bleuie et gravée. Les fusils sont aussi gravés et argentés à 15 onces. Une plaque au nom du récipiendaire est apposée sur la crosse. Le 16 Germinal an 11, le fusil d'honneur que reçoit François Vucher de Lacoux porte gravé l'inscription suivante : "Le 1<sup>er</sup> Consul au Citoyen Hucher grenadier de la 3<sup>e</sup> demi-brigade de ligne"<sup>2</sup>. L'arsenal des armes d'honneur est vaste et réparti par corps : les grenadiers et les soldats reçoivent des fusils ou des sabres-briquets. Les pistolets sont réservés aux officiers. Les tambours reçoivent des baguettes et les trompettes de cavalerie des clairons. Les cavaliers reçoivent des mousquetons. Les canonniers reçoivent des grenades d'or et les conducteurs du train se voient décernés des fouets d'honneurs. Les sabres d'honneurs sont réservés à ceux, soldats ou officiers, "qui se sont distingués par une valeur extraordinaire ou par des services particulièrement importants"<sup>3</sup>. Le sabre d'honneur induit la double solde. Ils sont de trois types : officiers généraux, grosse cavalerie et cavalerie légère. Le sergent Claude FOURNET de Lhuys, reçoit un sabre d'honneur le 17 Frimaire an 8 au Caire par le général de Division Damas. Un décret de l'an X, ajoute les haches d'honneurs pour les marins. La Constitution de l'an VIII prévoit que tout les soldats congédiés après 24 ans de services reçoivent un sabre-briquet d'honneur du modèle des sabres de grenadiers de la Garde. En 1810 les sabres sont encore distribués en vertu d'attribution datant de l'an 6. C'est le cas de Louis Guichenon qui reçoit du sous-préfet de Belley une 24 juin 1810 une caisse contenant "un sabre-briquet doré de récompense"<sup>4</sup>. Ce sabre est le même que Bellaton reçu pour ses actions en Corse. De même, des

<sup>1</sup> Lettre du ministre de la guerre au préfet de l'Ain, 18 Brumaire an 13. A.D.A. série R.

<sup>2</sup> Lettre du préfet de l'Ain aux membres du Conseil d'Administration de la 3<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, 16 Germinal an 11. A.D.A. série R;

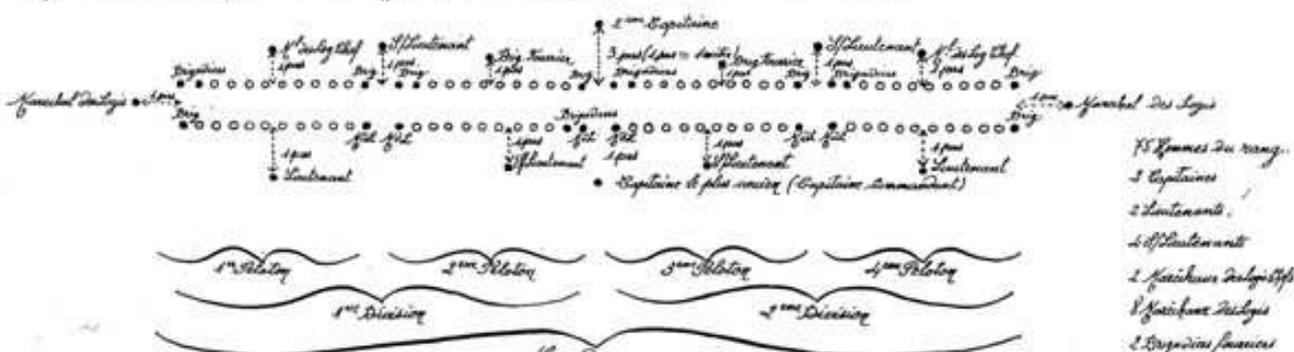
<sup>3</sup> CHABANIER, colonel : *La Légion d'Honneur sous l'Empire*. www.napoléon.

<sup>4</sup> Lettre du bureau de l'artillerie du ministère de la Guerre au préfet de l'Ain, 14 Mai 1810. A.D.Ain série R.

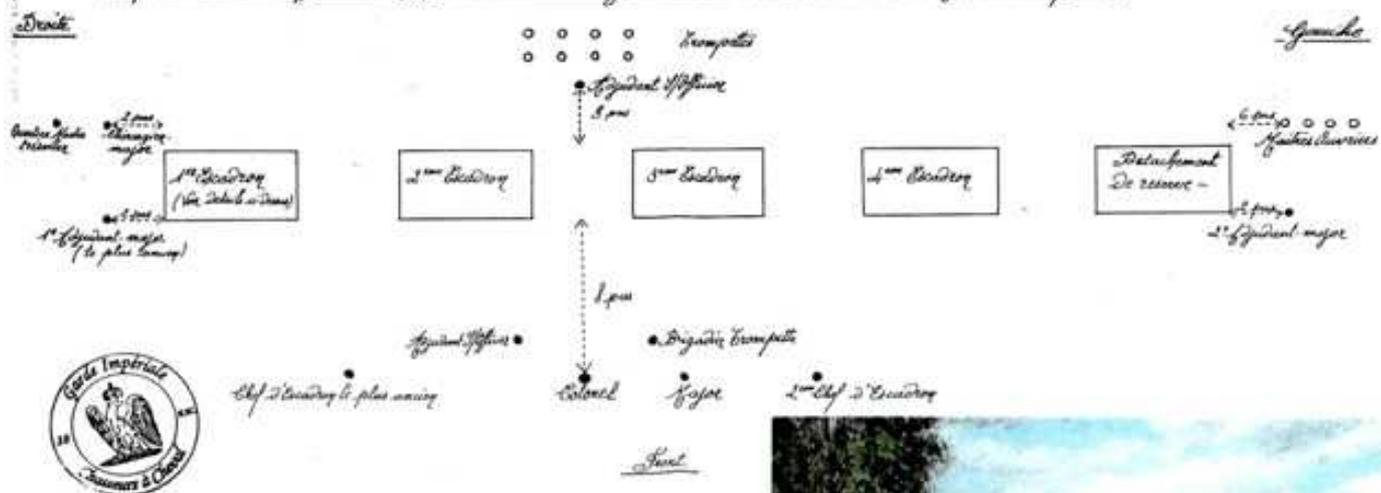
9 maires reçoivent des armes d'honneur sous la forme d'écharpes d'honneur ; ce sont les maires de Lyon, Rouen, Sedan, Anvers, Dunkerque, Amiens et Granville. Toutes les armes sont accompagnées par un brevet faisant foi de la distinction. 145 sabres d'honneurs seront distribués et durant la campagne d'Égypte 104 armes et insignes d'honneur sont distribués pour 35 000 hommes. Au total 2 318 armes et insignes ont été remises. Dans l'Ain, seuls 15 soldats ont reçu de telles récompenses.

### Emplacements des régiments de cavalerie légère

#### 1 - Emplacement Des Officiers et Sous-Officiers par Escadron en bataille (Koussouls et Chasseurs) - Cavalerie A. L.



#### 2 - Emplacement Des Officiers et Sous-Officiers de l'Etat-major Dans l'ordre de bataille (Régiment complet)



### Lettre d'un soldat du Train d'Artillerie de Saône et Loire

Collection Jérôme Croyet

"A Naples, le 20 avril 1806

Mon très cher père et ma chère mère

Je met la plume à la main pour vous faire à savoir de mes nouvelles et pour en savoir des votre. Je vous dirai que j'ai été fait prisonnier le 14 mars et que je n'ai pas pu vous écrire me trouvant dans cet embarras. Donc ils m'ont rendu le 12 avril, que nous étions de la compagnie 12 hommes, quand pour moi je me porte bien, je souhaite que la votre vous trouve toujours de même. J'ai été prisonnier par les brigands qui m'ont tout volé jusqu'à mon porte manteau, qu'ils ne m'ont rien laissé. Je vous dirai que si vous pouviez m'envoyer quelques sols, je vous serai bien obligé, pour m'acheter quelque chose car je ne puis pas me changer. Que quand j'en ai besoin, il faut que je me mette ma capote et que je reste dedans le quartier. Je vous dirai que j'ai passé à Rome le 10 février, qu'il m'a fait beaucoup de plaisir, que nous avons marché dans la pluie plus de 20 jours, tous nu pied. Nous étions à plus de 18 hommes dont il est mort 6 par la famine et la misère, mais j'ai eu du bonheur que je n'ai pas pris du chagrin en tête. Mon très cher père nous avons été dans la Calabre, dans, nous avons eu une ville au pillage, qui nous a fait beaucoup perdre du monde. Quand on trouve dedans la ville, que les brigands nous ont tirés dessus, mais nous avons gagné le dessus et le général qui nous commandait nous a mis la ville au pillage, qui nous a fait un peu de plaisir, donc j'ai rattrapé deux mauvaises chemises, qui m'ont remonté un peu. Je vous dirai que j'ai été démonté en entrant dedans la ville, d'un coup de boulet qu'il m'ai arrivé aucun mal, que j'ai été démonté, je mis pied à terre et je poursuis trois brigands, que c'est dans ce moment là que j'ai été pris. J'avais un peu d'argent dans ce moment là, qu'ils m'ont tout pillé et bien heureux qu'ils m'ont laissé la vie. Vous ne manquez pas de m'envoyer de l'argent, tout ce que vous pourrez pour me monter car j'en ai beaucoup besoin. Rien d'autre à vous marquer pour le moment que bien des compliments à Jean Thomas, mon ami, ainsi qu'à mes parents et amis et à tous ceux qui parleront de moi. J'ai reçu des nouvelles du citoyen Pierre Pédicé, qui m'a fait beaucoup de plaisir mais que je l'ai vu et que nous ne pouvions pas nous parler car nous sommes tous les jours en route pour les brigands. Je fini en vous embrassant du plus profond de mon cœur ainsi que ma mère, ma sœur et suis pour la vie votre fils. Jean Raquin.

Mon adresse, Jean Raquin, soldat dans la 1<sup>re</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> bataillon bis du train d'artillerie, restante à Naples, jusqu'à nouvel ordre".

